

Je me dois d'ajouter que, lors de son examen en comité, cette mesure a fait l'objet de nombreuses critiques de la part des gens qui connaissent parfaitement la teneur de ce projet de loi. Les représentants de la Société canadienne des postes ont été incapables de répondre aux multiples questions qui leur ont été posées au cours des audiences du comité. Lorsqu'on a examiné le projet de loi plus en détail au comité, on a soulevé davantage de problèmes et de questions qu'on a trouvé de réponses. Je pense que pour cette raison seulement, le gouvernement devrait repenser cette initiative au lieu d'utiliser sa majorité parlementaire pour forcer son adoption. On pourrait faire beaucoup plus pour améliorer le moral des employés et de la direction et accroître l'efficacité de la Société canadienne des postes si le conseil d'administration voulait bien écouter simplement les gens qui effectuent le travail.

• (1105)

S'il y a une chose qui m'impressionne chaque fois que je discute avec des employés de la Société, leurs représentants syndicaux ou simplement des groupes d'employés postaux à diverses occasions, c'est l'abondance d'idées qu'ils ont sur la façon d'accroître l'efficacité de la Société canadienne des postes. Les solutions ne manquent pas et certaines sont très créatives puisqu'elles consistent à utiliser le bureau de poste, surtout dans les petites localités, pour offrir un éventail de services qui ne seraient pas offerts autrement. Il est également question d'assurer un plus large éventail de prestations au sein de la Société canadienne des postes dans son ensemble.

Nous remarquons que les décideurs tiennent rarement compte de ces propositions. En fait, le moral est à ce point bas à l'heure actuelle que les gens hésitent vraisemblablement à ce stade-ci à formuler même des propositions car fondamentalement, on a fait fi de celles qu'ils ont soumises dans le passé.

Je m'oppose au projet de loi C-73 pour quatre raisons principales. Tout d'abord, je crois qu'il s'agit là de la première étape vers une privatisation complète de la Société canadienne des postes. Je pense aussi que cela n'aidera en rien ou presque à améliorer les relations patronales-syndicales extrêmement difficiles à la Société canadienne des postes. Je pense que la société a prouvé dans le passé qu'on ne peut lui faire confiance en fait pour ce qui est de cesser de harceler les syndiqués qui font le travail et tenir parole. Je vais y revenir tout à l'heure. J'estime enfin que le projet de loi n'aide en rien ou presque à maintenir ou améliorer le service offert à de nombreux Canadiens vivant dans les régions urbaines et

rurales et qu'il ne permettra absolument pas de parvenir à un service postal de meilleure qualité.

Penchons-nous sur toute la question de la privatisation de la société dont le projet de loi serait la première étape significative. Je n'ai à rappeler à personne que le gouvernement s'est servi de cet outil à maintes reprises dans le passé. Il attend sans aucun doute le moment propice pour vendre la Société canadienne des postes. La question n'est pas de savoir si la société sera vendue ou pas, mais bien quand. Le ministre responsable a déclaré publiquement qu'il ne croyait pas qu'il s'agissait là d'une première étape vers la privatisation de la société, mais il s'accroche toujours à l'espoir qu'un jour, on pourra la privatiser.

Comme je le disais, j'adopte une position diamétralement opposée à la sienne en l'occurrence. Le ministre responsable affirme ne voir aucun problème dans la privatisation du service postal et il dit vouloir que le Canada donne l'exemple dans ce domaine. En fait, dans un article paru dans le numéro du 1^{er} mai 1992 du *Ottawa Citizen*, il avait ceci à dire:

Si je devais parier, je gagerais que, d'ici 20 ans, les services postaux du monde entier seront privatisés. Je verrais d'un bon oeil que le Canada soit le premier à le faire.

Voilà donc le ministre responsable de la Société canadienne des postes qui dit souhaiter d'abord et avant tout la privatisation des services postaux dans le monde entier, le Canada donnant l'exemple à ce chapitre.

Lorsqu'on examine attentivement le libellé du projet de loi C-73, on remarque qu'il s'agit, en fait, d'un effort pour rendre la société plus attrayante pour des acheteurs de l'extérieur et pour des acheteurs possibles à l'avenir. Une fois ce projet de loi adopté, le gouvernement pourra dire aux acheteurs éventuels que les employés de la société ont tout intérêt à rentabiliser la société, mais n'ont pas leur mot à dire dans son fonctionnement, car il s'agit là d'actions sans droit de vote. En l'occurrence, c'est ce qui importe, car lorsqu'on examine la question de plus près, on s'aperçoit que les actions offertes aux employés sont sans droit de vote. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre que cela signifie qu'une fois de plus, les gens qui connaissent le mieux les opérations postales n'auront pas leur mot à dire dans le fonctionnement de la société. Je crois que si la Société des postes cherchait vraiment à encourager la participation des employés, les faire participer utilement en tant que membres du conseil d'administration serait une solution beaucoup plus efficace. Bien sûr, nous savons d'expérience qu'une telle solution produit parfois des résultats relativement satisfaisants. Or, le fait d'offrir des actions